



Saint-Aunès, le 21 janvier 2015

Nos Réf. : V. Malavielle / G. Brès-Sayd.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2015

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le vingt et un janvier deux mille quinze, à vingt heures, trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de **Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Maire de Saint-Aunès.**

Présents :

Alain AQUILINA, Florence THOMAS, Jean-Pierre BAUD, Nancy SÈGURA
Isabelle CERDA, Gérard GRABIEL, Jacques HELSEN, Alain HUGUES,
Marie-Luce MALATERRE, Brigitte MEYNIER, Martine PECCOUX, Cécile
PEREYRON, René SALVADOR, Patrick JOURNET, Jean-Luc VALETTE,
Jean-Michel PREGET, Georges GARCIA, Nathalie PETIT-TRIAL, Julie
DETER-HOLON.

Absents excusés :

Mireille DUFOUR a donné pouvoir à René SALVADOR,
Pierre VANDROUX a donné pouvoir à Marie-Thérèse BRUGUIÈRE.

Absent :

Annick AMASIO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la dernière réunion du 19 novembre 2014.

**ADMINISTRATION -
- Marie - Thérèse BRUGUIÈRE -**

Convention d'Assistance Juridique.

Madame Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Maire de Saint-Aunès, donne lecture de la Convention d'Assistance Juridique et Contentieuse à passer avec le Cabinet S.C.P. SCHEUER-VERNHET & Associés, représenté par Maître Jérôme JEANJEAN, pour la défense de notre commune sur les divers contentieux en cours et futur. Elle propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer la Convention précitée.

**- TRAVAUX & ENVIRONNEMENT -
- Alain HUGUES -**

I - ENVIRONNEMENT

Programme « 1% Paysage et Développement Durable ».

Monsieur le Préfet de Région nous a informé qu'en application de la circulaire du 31 mars 2005, relative à la politique du 1% Paysage et Développement Durable, sur le réseau routier national. Une somme a été attribuée au Département de l'Hérault pour l'aménagement en bordure de l'A.9. d'espaces en co-visibilité avec l'A.9.

Dans ce cadre, Monsieur Alain HUGUES présente au Conseil Municipal la demande de subvention qui a été transmise au Préfet concernant l'aménagement, sur l'espace « Jean BESSÈDE », d'une butte végétalisée en limite de l'A.9., d'un espace minéralisé, planté et éclairé pour accueillir les diverses manifestations festives et associatives, ainsi que sur la partie constructible, la construction d'une salle pour les activités associatives et festives d'environ 200 à 300 m².

Monsieur Jean-Michel PREGET, Conseiller Municipal, demande la finalité de ce bâtiment, Messieurs Alain HUGUES et Patrick JOURNET, Adjoint délégués respectivement aux Travaux et Associations, mettent en avant le fait que de nombreuses associations sollicitent la mise à disposition d'une salle et que cette construction pourrait leur donner une réponse positive.

II - TRAVAUX

Travaux en cours.

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint délégué aux Travaux, liste au Conseil Municipal, les travaux réalisés, et en cours de réalisation.

**CULTURE
- Cécile PEREYRON -**

Expérimentation d'un « Passeport Culturel » au Collège de l'Étang de l'Or à Mauguio.

Afin de pouvoir mettre en place le « Passeport Culturel » et donner aux collégiens les moyens d'accéder hors temps scolaire à des sorties culturelles et d'élargir leurs connaissances dans divers domaines, le Collège de l'Étang de l'Or a sollicité auprès de la Mairie, une subvention de 2 € par élèves et par sortie, « élèves des niveaux 4^{ème} et 3^{ème} ».

Le soutien de la Municipalité sollicité est de 240 € [30 élèves par sortie, potentiellement 120 élèves].

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, ou en son absence, Madame Cécile PEREYRON, Adjoint délégué à la Culture, à signer ce passeport culturel, et demande l'inscription au Budget Primitif d'une somme de 240 €.

- URBANISME - SÉCURITE - CONTENTIEUX -
- Alain AQUILINA -

I - URBANISME

1 – Zone d'Aménagement Différée [Z.A.D.].

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal le dossier de justification pour la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différée [Z.A.D], sur une surface d'environ 10 ha couvrant le futur agrandissement de notre Écoparc.

Cette procédure permet d'élargir la vigilance foncière sur les Zone A1 et A2 des Collectivités afin de maîtriser les abords immédiats du projet d'extension

Cet outil d'urbanisme, d'une durée d'application de 6 ans, permet de contenir le prix du foncier en permettant à la Collectivité d'exercer un Droit de Préemption Urbain au-delà des Zone Urbanisées du Plan Local d'Urbanisme [P.L.U.].

Une réflexion est engagée sur l'éventuelle extension de ce périmètre à la Zone située entre l'Écoparc et la dernière urbanisation du «Valat des Pruniers».

Cette réflexion devra être évoquée lors de la mise en révision de notre Plan Local d'Urbanisme.

2 – Étude Hydraulique.

Le Conseil Général de l'Hérault, par l'intermédiaire de son Mandataire (Territoire 34) a lancé une étude préalable au Permis d'Aménager ou de création de Z.A.C. en vue de l'extension de l'Écoparc Saint-Aunès sur la faisabilité de l'opération, et plus particulièrement dans le cadre de la Loi sur l'eau.

Cette étude hydraulique a délimité les Zones constructibles en fonction des contraintes imposées par la traversée d'un ruisseau et des contraintes imposées par notre Plan de Prévention des Risques d'Inondation [P.P.R.I.]. Ces contraintes modifient les futures zones de développement de notre Écoparc ainsi que les éventuelles extensions des Zones Constructibles entre « Le Valat des Pruniers » et « l'Écoparc ».

Ces prescriptions seront présentées au prochain Comité de Pilotage et devront être prises en compte dans le cadre du projet de la tranche 4 de notre Écoparc.

3 – Ouvertures d'Enseignes.

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal des futures installations d'enseignes sur l'Écoparc Saint-Aunès. Il s'agit, sur le bâtiment situé derrière le Centre Auto, de GIFFI – BIO SENS – LECLERC AUTO et OPTIQUE LYNX ainsi qu'un très gros projet sur le lotissement n° 3, de l'installation de l'APAVE, sur une parcelle de 5.000 m², d'un bâtiment de 2.000 m² accueillant le siège social, les laboratoires et le centre de formation de l'organisme précité.

4 – Convention « S.A. Un toit pour Tous / Commune de Saint-Aunès »

Madame le Maire donne lecture de la Convention entre la S.A. dénommée « Un Toit pour Tous » et la Commune de Saint-Aunès, dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 21 logements collectifs

locatifs à Saint-Aunès par la S.A. « Un Toit pour Tous ». Cette convention concerne l'attribution des logements et leur gestion.

Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer la convention précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention, ci-dessus mentionnée .

6 – Convention « S.C.I. dénommée Villa d'Este » / Commune de Saint-Aunès»

Madame le Maire donne lecture de la Convention entre la S.C.I. dénommée « Villa d'Este » et la Commune de Saint-Aunès, dans le cadre de l'opération de vente de 13 villas en PRIMO-ACCESSION « Les Villas d'Este ».

Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer la convention précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention ci-dessus mentionnée .

- FINANCES - **- Nancy SÉGURA -**

1 – Évaluation des transferts de charges et attribution de compensation 2015.

Madame Nancy SÉGURA, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal, le rapport de la Commission locale d'évaluation et de transfert de charges du Pays de l'Or.

Le tableau de synthèse de ce rapport fait valoir l'attribution d'une dotation de compensation pour notre Collectivité de 591.566,00 €. Cette dotation est inférieure à la dotation 2014 qui était de 614.876,00 €.

Cette diminution est due aux transferts de charges de l'organisation et du financement, dans le cadre des rythmes scolaires, des T.A.P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le rapport précité.

2 – Participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours [S.D.I.S.].

Madame Nancy SÉGURA, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que la participation de notre Commune au S.D.I.S. a été fixée par les Services Départementaux à 74.662,62 € pour 2014, soit une augmentation légère de 665,97 € par rapport à 2013 [73.996,65 €].

3 – Présentation Fiscalité 2014.

Nancy SÉGURA, Adjoint aux Finances, donne un commentaire sur la fiscalité directe locale 2014, suite à l'état 1288 M transmis par les Services des Finances Publiques de la Trésorerie Principale de Mauguio.

Le montant départemental de la fiscalité, collecté sur notre Commune [Administrés – Activités économiques], a été de 8.151.795,00 €.

Sur cette somme, seulement 19%, soit 1.472.016,00 €, sont affectés à la Commune :

- ◆ 45%, le P.C.I.,
- ◆ 29%, le Département,
- ◆ 7%, la Région.

Le développement de notre Écoparc participe chaque année à l'augmentation notoire de ce produit. Il était en :

- ◆ 2013, de 7.510.000,00 €,
- ◆ 2012 de 6.610.000,00 €.

En sachant que notre Écoparc est en cours de finition et, que toutes les parcelles restantes vont être très prochainement bâties, on peut considérer que fin 2016, l'ensemble de ces activités sera imposé et que la masse fiscale sera stabilisée.

En sachant que les dotations de l'État ne font que diminuer, sur les prochaines années et que nos charges fixes sur notre Budget Communal de Fonctionnement, ne feront qu'augmenter, pour maintenir notre équilibre financier, de nouvelles Recettes devront être créées.

Si nous ne pouvons pas augmenter nos taux d'imposition, le développement par l'agrandissement de notre Écoparc s'imposera.

-SPORT-LOISIRS-ASSOCIATIONS JEUNESSE-
-Patrick JOURNET-

Subvention « Secours Catholique ».

Monsieur Patrick JOURNET, Adjoint aux Associations, présente au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par le Secours Catholique, « Association Humanitaire » dans le cadre des secours alimentaires et autres à porter à des familles Saint-Aunésoises dans le besoin.

Cette association regroupe 4 communes, et, dans la confidentialité, aide ces familles en difficulté.

Monsieur Patrick JOURNET, propose au Conseil Municipal, d'accorder une somme de 800,00 € au profit de cette association caritative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition précitée.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 30.